



Avenant contrat cdi pendant preavis

Par **DACMA**, le **30/09/2012** à **22:36**

Bonjour,

Quand un avenant au contrat de travail est fait pendant la période de préavis (pour aménagement des horaires de travail), et que celui rappelle qu'une procédure de licenciement est en cours le signer et indiquer "lu et approuvé" revient-il à accepter ce licenciement ? Une procédure aux prud'hommes peut-elle être engagée suite à cette signature ? Faut-il modifier la mention par ex. "bon pour accord concernant l'aménagement des horaires" ? Un grand merci pour vos réponses !

Par **pat76**, le **02/10/2012** à **16:01**

Bonjour

Vous êtes en préavis suite à une procédure de licenciement?

Quel est le motif du licenciement.

L'employeur a modifié vos horaires pendant le préavis?

Vous êtes en CDI à temps plein ou à temps partiel?

Le fait que vous ayez accepté la modification de vos horaires pendant la durée du préavis ne vous empêchera pas de constater le licenciement devant le Conseil des Prud'hommes si vous estimez que ce licenciement n'est pas justifié.